



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SYNDICAL

SEANCE DU
12/02/2020



Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- titulaires présents : 21
- Suppléants : 1
- procurations : 2
- absents : 9
- ayant pris part au vote : 25

Étaient présents : Corinne CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT, Michel BALAIS, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, *Éric MAZOYER*, Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON, *Vincent PEYTEL*, Laurent MONCEL, Patricia TILLY-DESMARS, Bernard BOURBONNAIS, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Bernard COQUET, Jean-Michel CARON, Olivier PERROT, Romuald DELABIE, *Marc GRIVEL*,

Date de la convocation 22/01/2020

Conseil syndical du 12/02/2020

Absents représenté(s) :	Par :
Anne-Laure MATHIAS	Corinne CARDONA
Nicolas POUSSINEAU	Romuald DELABIE

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
20/02/2020

Affichage syndical le : 20/02/2020

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Bruno LASSAUSSAIE, Charles MONNERET, Christian COLOMBO Denis VERKIN Pascal DAVID, Gérard KECK, Anne-Laure MATHIAS, Nicolas POUSSINEAU

Secrétaire de Séance élu :

Françoise MAUPAS

Le **mercredi 12 février 2020**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 22/01/2020, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération du Conseil Syndical n° 2020-02-12

ACQUISITION FONCIERE SUR LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR PARCELLE AH 164
RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES ET DU FONCIER

Dans le cadre de sa veille foncière, en lien avec la SAFER, le SMPMO intervient à chaque opportunité pour conforter sa politique foncière et agricole volontariste.

La SAFER a notifié au SMPMO la vente d'une parcelle agricole de 51 a 20 ca située sur la commune de Saint Germain au Mont d'Or.

Au regard des enjeux agricoles sur ce secteur et dans le cadre de la convention avec la Safer, le SMPMO a demandé une intervention Safer par voie de préemption.

Le SMPMO se porte candidat pour l'acquisition de cette parcelle sur les évaluations suivantes :

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Nature	Prix m ²	Prix total
CHAUSSIN	AH	0164	51 a 20 ca	Pré	0.39	2 000

Total surface : 51 a 20 ca

La Safer a donc fait l'acquisition de la propriété par voie de préemption et en est devenue propriétaire.

Dans le cadre de la procédure de rétrocession, le prix de rétrocession de la propriété d'un montant de 3 624,00 euros, comprenant les frais d'intervention de la Safer, est calculé de la manière suivante, conformément à la convention de partenariat signée en date du 1/02/2018

- Prix d'acquisition par la Safer : 2 000,00 euros
- Frais d'acte d'acquisition : 560,00 euros
- Frais de gestion : 38,40 euros
- Frais de stockage : 25,60 euros
- Rémunération Safer : 1 000,00 euros

Le montant de la vente s'élève donc à 3 624 euros hors frais de notaires.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve l'acquisition de ladite parcelle, et autorise le Président à signer les actes notariés correspondants et tous documents nécessaires à cette acquisition.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre les signatures des membres présents.

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 18/02/2020*

*Max Vincent,
Président*

